

CDC Argentan Intercom

MARCHE PUBLIC D'ASSURANCES - ASSURANCE " INCENDIE - DIVERS DOMMAGES AUX BIENS "

PROCEDURE ADAPTEE

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : CDC Argentan Intercom. Correspondant : Monsieur Laurent BEAUVAIS, Maison des Entreprises et des Territoires - 12 route de Sées - BP 90220 61205 Argentan cedex - Tél. : 0233122525, Fax : 0233122526, Courriel : juridique@argentan-intercom.fr.

Adresse Internet du pouvoir adjudicateur : <https://www.argentan-intercom.fr/>

Adresse Internet du profil d'acheteur : <https://demat.centraledesmarches.com/7049894>.

Type d'organisme : Groupement de collectivités.

Objet du marché : MARCHE PUBLIC D'ASSURANCES - ASSURANCE " INCENDIE - DIVERS DOMMAGES AUX BIENS ".

Type de marché : Services.

L'avis implique un marché public.

Autres informations : L'adresse de téléchargement du DCE au sein du profil acheteur est "<http://www.centraledesmarches.com/>" Il est rappelé que pour toute consultation lancée après le 01/10/2018, tous les échanges entre les candidats et le pouvoir adjudicateur doivent être effectués par voie électronique. L'intégralité de la présente annonce est publiée sur le site "www.centraledesmarches.com". Prestations non prévues - exécutions supplémentaires - modifications du marché - avenants : des modifications du marché peuvent intervenir conformément aux dispositions prévues aux articles L2194-1, L2194-2 et R2194-1 à R2194-10 du code de la commande publique. Notamment, la poursuite de l'exécution des prestations en cas de dépassement de la masse initiale est subordonnée à la conclusion d'un avenant. En application des règles régissant la commande publique et le droit des assurances, le cahier des clauses techniques particulières élaboré par le pouvoir adjudicateur est accepté par le candidat, sous bénéfice des éventuelles réserves, numérotées et énoncées distinctement dans l'annexe à l'acte d'engagement intitulée "bordereau des réserves au cahier des clauses techniques particulières", ayant pleine valeur contractuelle en application des stipulations de l'acte d'engagement. En cas de litige, le titulaire et la personne publique s'engagent à entreprendre toutes les mesures de règlement amiable avant la saisine du juge. En cas de différend entre les parties qui n'aurait pas fait l'objet d'un règlement amiable, la juridiction compétente est le Tribunal administratif de Caen, sis 3 rue Arthur le Duc, 14050 CAEN cedex ; dont les coordonnées sont les suivantes : Tél : 0231707272 - Fax : 0231524217 - Courriel : greffe.ta-caen@juradm.fr - Pour de plus amples renseignements, vous pouvez consulter le site "<http://caen.tribunal-administratif.fr/>"

Caractéristiques principales :

Marché public de services relatif à l'assurance de la communauté de communes Argentan Intercom en matière de risques incendie - divers dommages aux biens, qui a pour objet le choix : soit de l'intermédiaire (ou des intermédiaires) d'assurances (agent général ou courtier) qui sera(ont) chargé(s) du placement des contrats, de leur gestion et du règlement des sinistres ; soit de la (ou des) société(s) d'assurances mutuelles ou à forme mutuelle sans intermédiaires qui couvrira(ont) les différents risques d'assurances de la communauté de communes. Marché passé selon la procédure adaptée en application des articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du code de la commande publique, selon le CCAG-FCS et selon le Code des assurances. En application des articles L310-1 et suivants et L511-1 et suivants du Code des Assurances, les prestations sont réservées à des sociétés d'assurances et/ou d'intermédiaires d'assurances. Le marché est conclu pour une durée de 3 ans débutant à compter du 01/01/2020 pour se terminer au plus tard le 31/12/2022 inclus. Celui-ci n'est pas reconductible. Le contrat pourra être résilié au 31 décembre de chaque année : soit par le titulaire par LRAR moyennant un préavis minimal de 4 mois ; soit par le pouvoir adjudicateur par LRAR moyennant un préavis minimal de 2 mois. Conformément aux articles L2113-10, L2113-11 et R2113-2 du code de la commande publique, le marché ne fait pas l'objet d'une dévolution en lots séparés puisque la mission consiste à couvrir les biens de la communauté de communes contre divers dommages, ainsi pour garantir ces prestations il est nécessaire d'apporter une cohérence globale à la mission ainsi qu'une mutualisation des coûts, justifiant de fait une procédure de marché non allotie. Il n'est pas prévu de décomposition en tranches. Les candidats n'ont pas à apporter de complément au CCTP, ils devront s'y conformer scrupuleusement et fournir impérativement une proposition de base conforme à ses spécifications, y compris toutes suggestions relatives aux règles de l'Art. En effet, les variantes ne sont pas autorisées conformément à l'article R2151-8 du code de la commande publique, ainsi les candidats sont tenus de répondre à la solution de base conforme aux documents de la consultation. Les réserves qui pourraient être exprimées dans le bordereau des réserves au CCTP ne constituent pas juridiquement des variantes. Options ou prestations supplémentaires éventuelles : sans objet. Refus des variantes.

Quantités :

La nature, la quantité et la description des prestations et leurs spécifications techniques sont donnés dans le CCTP.

Date prévisionnelle de début des prestations : 1 janvier 2020

Conditions relatives au marché :

Cautionnement et garanties exigés : Avances et acomptes : sans objet. Modalités essentielles de financement et de paiement : Le financement sera assuré par des fonds publics, ressources propres de l'Etablissement. Les paiements seront effectués par Argentan Intercom par mandat administratif suivi d'un virement dans un délai de 30 jours maximum à compter de la date de réception de la demande de règlement, conformément aux dispositions des articles L2192-10 et R2192-10 à R2192-26 du code de la commande publique. La cotisation est payable d'avance et sera réglée pour une période annuelle, conformément aux dispositions du Code des Assurances, et révisable selon les dispositions de l'article R2112-13 du code de la commande publique. Les taux accordés pour le calcul de la cotisation sont révisables au 1er janvier de chaque année en fonction de la variation de l'indice de référence (Indice F.F.B.) et de l'évolution du patrimoine. La date d'établissement du prix initial est octobre 2019. Se référer aux documents de la consultation pour de plus amples précisions.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Le marché sera conclu : soit avec un prestataire unique (société d'assurances) ; soit avec des prestataires groupés (groupement constitué d'un ou plusieurs intermédiaires (agent gé-

néral ou courtier) et/ou d'une ou plusieurs sociétés d'assurances). Les entreprises peuvent présenter leur candidature et leur offre sous la forme d'un groupement solidaire ou conjoint d'entreprises. Il devra être joint à la candidature une habilitation du mandataire par ses cotraitants. Aucune forme de groupement n'est imposée par le pouvoir adjudicateur. Conformément à la faculté posée par l'article R2142 21 du code de la commande publique, il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois : en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ; en qualité de membres de plusieurs groupements. L'entrepreneur, membre du groupement, désigné dans l'acte d'engagement comme mandataire, représente l'ensemble des membres vis-à-vis de la personne publique et coordonne les prestations des membres du groupement. Les groupements doivent être constitués dès la remise des candidatures, aucun groupement ne pourra être constitué ultérieurement. Unité monétaire utilisée : l'euro
Durée du marché : à compter du 1 janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2022

Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

30 % NATURE ET ETENDUES DES GARANTIES

10 % MOYENS DE GESTION DU CONTRAT ET DES SINISTRES

60 % PRIX

Type de procédure : Procédure adaptée.

Date limite de réception des offres : 04 novembre 2019 à 16 heures.

Délai minimum de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

Autres renseignements :

Numéro de référence attribué au marché par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : MP2019-20

Conditions de remise des offres ou des candidatures :

Il est rappelé que pour toute consultation lancée après le 01/10/2018, les candidats doivent impérativement transmettre leur candidature et leur offre par voie électronique. Élimination des candidatures et des offres sous format papier, élimination des candidatures et des offres arrivées hors délais et des candidats frappés par une interdiction de soumissionner mentionnée aux articles L2141-1 à L2141-5 et L2141-7 à L2141-11 du code de la commande publique. Pour de plus amples renseignements se référer aux articles L2132-2 et R2132-1 à R2132-14 du code de la commande publique et au règlement de la consultation..

Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Argentan Intercom. Correspondant : M Maxime LECORNEY, affaires juridiques , MET - 12 route de Sées - BP90220, 61205 Argentan cedex, Tel : 0233122525 - Courriel : juridique@argentan-intercom.fr. Adresse internet (url) : <https://www.argentan-intercom.fr/>

Adresse auprès de laquelle les renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus : Argentan Intercom. Correspondant : MME Mylène MORICET, responsable des affaires générales , MET - 12 route de Sées - BP90220, 61205 Argentan, Tel : 0233122525 - Courriel : mylene.moricet@argentan-intercom.fr. Adresse internet (url) : <https://www.argentan-intercom.fr/>

Date d'envoi du présent avis : 4 octobre 2019.